

PREFET DE LADORDOGNE

Service départemental de la communication interministérielle

Périgueux, le 04 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Emplois d'avenir en Dordogne : Une bonne dynamique qui doit se maintenir

Avec 508 emplois d'avenir créés en Dordogne à la date du 31 octobre 2013, l'objectif annuel est déjà largement dépassé, comme le montre le tableau ci-dessous :

	Total	Objectif	Taux de réalisation
Emplois d'avenir signés en Dordogne	508	458	110,92 %

A deux mois de la fin de l'année 2013, le bilan est donc très positif et doit nous conduire à poursuivre notre effort. L'objectif annuel initial ne constitue en aucun cas un plafond. Des postes continuent à être proposés aux jeunes. Il n'y pas de limitation du nombre de recrutements ni de problème de financement.

Si l'on maintient cette bonne dynamique pendant les deux prochains mois, nous pourrons espérer dépasser l'objectif initial d'une centaine d'emplois aidés supplémentaires.

Les contrats d'avenir permettent d'agir favorablement sur la demande d'emploi des ieunes.

La mise en œuvre effective des mesures en faveur de l'emploi des jeunes porte ses fruits en Dordogne. Malgré une situation générale toujours dégradée de l'emploi, l'évolution sur 12 mois du nombre de jeunes demandeurs d'emploi est aujourd'hui à la baisse, pour la première fois depuis deux ans (- 2% fin septembre 2013 par rapport à la même période en 2012). La mobilisation sur les emplois d'avenir dans le département ne peut avoir eu que des effets bénéfiques dans la bataille pour l'emploi.

Les jeunes qui bénéficient du dispositif s'inscrivent dans la cible voulue par le gouvernement.

Près de 90% des jeunes recrutés en emplois d'avenir sont sans diplôme ou avec un niveau de qualification qui ne dépasse pas le CAP/BEP. Ce sont majoritairement des femmes (52%) qui sont généralement des publics plus fragiles en matière d'emploi. 72% des jeunes recrutés sont âgés entre 21 ans et 25 ans. Les jeunes issus des zones de revitalisation rurales (ZRR) demeurent également un public cible qui bénéficie d'effort particulier et représente ainsi en Dordogne près de 30% du nombre total de contrats. Enfin, 77% des contrats signés sont soit des contrats à durée déterminée de 3 ans, soit des contrats à durée indéterminée, même si la part de ces derniers reste encore trop limitée (5%) en comparaison de la situation en région Aquitaine (10% de CDI).

La mobilisation des acteurs publics et associatifs doit se poursuivre.

Près d'un tiers des jeunes en emplois d'avenir sont embauchés par des communes, des syndicats de communes et des communautés de communes du département de la Dordogne. La mobilisation du secteur sanitaire et social est également importante puisque 28% des emplois d'avenir viennent des hôpitaux ou des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le maintien de la dynamique des emplois d'avenir dépend fortement de la mobilisation des collectivités territoriales et des établissements publics de la Dordogne, car ils jouent un rôle évident d'entraînement de la dynamique.

Il nous faut mieux exploiter les possibilités offertes par le secteur marchand.

Les emplois d'avenir dans le secteur marchand ont été autorisés en Aquitaine par un arrêté du Préfet de région du 4 juin 2013. Cette ouverture commence à porter ses fruits puisque 27 emplois d'avenir ont d'ores et déjà été signés dans ce domaine. Elle reste cependant relativement limitée au regard d'une comparaison régionale, car on compte seulement 5% des emplois d'avenir dans le secteur marchand en Dordogne, contre près de 13% au sein de la région Aquitaine.

Par conséquent, la mobilisation de tous reste nécessaire pour accélérer encore le recrutement en emplois d'avenir de jeunes qui, sans ce dispositif, ne peuvent accéder au marché du travail. C'est un enjeu de cohésion sociale et de pacte républicain.

Contacts presse:

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07
valerie.lescure@dordogne.gouv.fr